

Tableau 1 : Formes juridiques, imposition du bénéfice et régime fiscal

FORMES JURIDIQUES	IMPOSITION DU BENEFICE		REGIME FISCAL
	De plein droit	Sur option	
Entreprise Individuelle	IR	néant	Micro-entreprise Réal simplifié Réal normal
EIRL	IR	IS	Micro-entreprise Réal simplifié Réal normal
SARL unipersonnelle	IR	IS	Réal simplifié Réal normal
SARL, SAS ou SASU	IS	IR	Réal simplifié Réal normal

IR : impôt sur le revenu - IS : impôt sur les sociétés

Attention : Une EIRL qui opte pour l'IS ne peut plus choisir le régime fiscal de la micro-entreprise.

Tableau 2 : Barème 2018 de l'impôt sur le revenu

Tranche de revenus	Taux d'imposition	Impôt brut (1)
jusqu'à 9 806 €	0 %	néant
de 9 807 € à 27 085 €	14 %	(R x 0,14) – (1 372,98 x N)
de 27 086 € à 72 616 €	30 %	(R x 0,30) – (5 706,74 x N)
de 71 617 € à 153 783 €	41 %	(R x 0,41) – (13 694,61 x N)
plus de 153 783 €	45 %	(R x 0,45) – (19 845,93 x N)

(1) Pour une part de quotient familial où R représente le revenu imposable et N, le nombre de parts.

Pour en savoir plus : [Simulateur de calcul de l'impôt sur le revenu 2018](#)

Tableau 3 : Charges sociales et fiscales 2018 du micro-entrepreneur

ACTIVITES	Cotisations sociales MICRO SOCIAL	Impôt sur le revenu FISCAL LIBERATOIRE	TOTAL
Commerce et hébergement	12,80 %	1,00 %	13,80 %
Prestations de services (BIC, BNC)	22,00 %	1,70 %	23,70 %
Activités libérales relevant de la CIPAV	22,00 %	2,20 %	24,20 %

Tableau 4 : Taux de TVA applicables depuis janvier 2014

Produits ou services concernés	France continentale	Corse	Guadeloupe, Martinique, Réunion
la plupart des biens et des prestations de service	20 %	20 %	8,5 %
publications (livres, journaux, revues) pornographiques ou violentes, interdites de vente aux mineurs, d'exposition à la vue du public ou de publicité	20 %	20 %	8,5 %
centres équestres (prestations correspondant au droit d'utilisation d'animaux à des fins d'activités physiques et sportives)	20 %	20 %	8,5 %
boissons alcoolisées (à consommer sur place)	20 %	10 %	8,5 %
boissons alcoolisées (à emporter ou à livrer)	20 %	20 %	8,5 %
restauration et vente de produits alimentaires préparés*	10 % ou 5,5 %	2,1 ou 10 %	2,1 %
boissons sans alcool et eau (à consommation différée)*	5,5 %	2,1 %	2,1 %

Produits ou services concernés	France continentale	Corse	Guadeloupe, Martinique, Réunion
boissons sans alcool et eau (à consommation immédiate)*	10 %	10 %	2,1 %
hébergement en hôtel (et aux 3/4 du prix de pension ou demi-pension), en location meublée, en <u>camping classé</u>	10 %	2,1 % ou 10 %	2,1 %
transport de voyageurs	10 %	2,1 % (exonération totale entre la Corse et la France continentale)	2,1 % (transport maritime exonéré à l'intérieur du département)
<u>travaux de rénovation</u> d'un logement	5,5 % ou 10 %	5,5 % ou 10 %	2,1 %
produits agricoles ou piscicoles non transformés, non destinés à l'alimentation humaine	10 %	2,1 %	2,1 %
<u>ventes d'œuvres d'art originales et cessions de droits d'auteur</u>	10 %	10 %	2,1 %
droits d'entrée dans les zoos, musées, monuments, expositions, foires, salons, fêtes foraines et sites culturels	10 %	2,1 %	2,1 %
produits alimentaires	5,5 %	2,1 %	2,1 %

Produits ou services concernés	France continentale	Corse	Guadeloupe, Martinique, Réunion
produits alimentaires spécifiques : confiserie, matières grasses végétales (margarines), caviar, chocolat et produits composés contenant du chocolat ou du cacao	20 %	20 %	8,5 %
chocolat brut, chocolat de ménage au lait, bonbons de chocolat, fèves de cacao et beurre de cacao	5,5 %	2,1 %	2,1 %
équipements et <u>prestations pour personnes dépendantes</u>(handicapées ou âgées)	5,5 %	5,5 %	2,1 %
abonnements aux livraisons de gaz et d'électricité	5,5 %	2,1 %	2,1 %
cantines scolaires	5,5 %	2,1 %	2,1 %
<u>livres</u>	5,5 %	2,1 %	2,1 %
<u>billetterie des spectacles vivants</u> et places de cinéma	5,5 % ou 2,1 %	2,1 % ou 0,9 %	2,1 % ou 1,05 %
médicaments remboursables par la sécurité sociale	2,1 %	2,1 %	2,1 %
préservatifs masculins et féminins	5,5 %	5,5 %	2,1 %

Produits ou services concernés	France continentale	Corse	Guadeloupe, Martinique, Réunion
médicaments non remboursables	10 %	10 %	2,1 %
animaux vivants de boucherie et de charcuterie vendus à des non-assujettis	2,1 %	0,9 %	1,75 %
contribution à l'audiovisuel public	2,1 %	2,1 %	2,1 %
travaux de composition et d'impression des périodiques et cessions d'informations par les agences de presse	10 %	10 %	2,1 %
publications de presse détenant un n° de CPPAP, y compris la presse en ligne	2,1 %	2,1 %	1,05 %

* Pour les produits alimentaires, les taux réduits sont applicables en fonction du mode de consommation :

- taux de 10 %, s'ils sont destinés à une consommation immédiate (il n'est pas possible de les conserver),
- taux de 5,5 %, s'ils sont vendus sous un emballage permettant leur conservation.